



POSTULAT

Auteur	Florian Chappot, PS/GC, Kathleen Rossier Moll, PLR/FDP, Marcel Bayard, PDCVr et Alexandre Dubuis, Les Vert.e.s
Objet	Conseil psychologique pour les élèves du secondaire II
Date	11/03/2022
Numéro	2022.03.094

14'500 jeunes ont fréquenté une école post-obligatoire du secondaire II comme apprenti.e ou étudiant.e en Valais en 2021. Ce passage, de l'adolescence à l'âge adulte, représente une tranche d'âge particulièrement sensible sur le plan de la santé psychique. La fondation Promotion Santé Suisse relève que le stress lié à l'intensification et au rythme du travail touche bien plus fortement les jeunes de 16 à 24 ans, que les autres tranches d'âges. Plus précisément, si les jeunes personnes actives ont une meilleure santé physique, ils sont en moyenne plus exposés en ce qui concerne la santé psychique (épuiement ou dépression). Les pensées et les sentiments suicidaires sont également plus répandus chez les jeunes, que chez les personnes plus âgées. Suicide, dont on rappellera qu'il est la triste première cause de mortalité chez les jeunes en Suisse.

L'offre actuelle de médiateurs scolaires dans les écoles du secondaire II est bonne. Elle doit être soutenue et développée. Mais elle trouve ses limites notamment dans les situations urgentes de crise psychologique. Le Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA) est lui, bien adapté pour l'école obligatoire au regard de son activité principalement liée aux difficultés d'apprentissage. Les chiffres corroborent cette affirmation. En effet, le CDTEA reçoit principalement des élèves de l'école obligatoire (90% des consultations), alors que les élèves du secondaire II représentent 30% de l'ensemble des élèves en Valais. De plus, si le soutien psychologique pour des élèves/apprentis du secondaire II auprès du CDTEA existe, il s'interrompt à 18 ans, ce qui exclut un nombre non négligeable de personnes, qu'elles soient apprenties ou étudiantes.

Pour les écoles du secondaire II général et professionnel, il apparaît dès lors nécessaire d'étendre le dispositif lié à la santé psychique, tant sur le plan des ressources rattachées aux écoles, que de la connaissance de l'offre. Ce modèle existe à Fribourg, sous la forme d'un « Conseil psychologique ». Cette offre est extérieure aux écoles, mais rattachée aux établissements du secondaire II d'une région. Ce qui permet une plus grande réactivité et proximité, ainsi qu'une meilleure connaissance de l'offre pour la population concernée.

Conclusion

Au regard :

- du fait que les jeunes de 16 à 24 ans sont fortement touchés par des difficultés psychiques que les autres tranches d'âge ;
- de la nécessité de soutenir notre jeunesse dans leurs formations et leurs activités ;
- du potentiel très important de soutien et d'intervention au vu des milliers de jeunes fréquentant quotidiennement les communes sièges des écoles du secondaire II.

Nous demandons au Département de l'économie et de la formation d'étudier la mise en oeuvre d'un « Conseil psychologique » à l'intention des écoles du secondaire II général et professionnel, en s'inspirant du modèle fribourgeois.